

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 juillet 2013

L'an deux mil treize, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Pierre LEGRAND**, Maire.

PRÉSENTS :

M. LEGRAND, Maire,
M. PIERRAIN, M. ALLOUCHE, Mme DECHELLE, M. FOURNIER, Mme CHAILLOT

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M, SEGURA pouvoir à M. ALLOUCHE
M. ANGLADE pouvoir à M. PIERRAIN
M. PRADO pouvoir à M. LEGRAND
M. BARRAULT pouvoir à Mme DECHELLE
Mme ADT GUILBERT pouvoir à Mme CHAILLOT

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation : 04/07/2013
Date d'Affichage : 04/07/2013

ORDRE DU JOUR

- 1. Subvention du budget général pour le budget de l'eau avec échelonnement du remboursement de la subvention**
- 2. Autorisation donnant délégation de pouvoir et de signature à M. FLEURY, Trésorier Melun Val de Seine, de poursuivre les débiteurs par voie de saisie,**
- 3. Désignation de 2 délégués et 1 suppléant pour définir avec le SIESM 77 les limites du territoire,**
- 4. Représentation des futurs délégués pour le Conseil Communautaire après les élections de mars 2014,**
- 5. Convention entre la CAMVS et la Commune relative aux infrastructures de montée en débit,**
- 6. Convention des écoles de musique,**
- 7. Questions diverses**

Désignation du secrétaire de séance

M. PIERRAIN est désigné Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2013

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Conseil Municipal, n'appelle aucune observation

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, approuve le procès-verbal de la séance du 14 juin 2013.

Subvention du budget général pour le budget de l'eau avec échelonnement du remboursement de la subvention

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, *à l'unanimité*, d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Sur le Budget Communal :

Dépenses

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : + **35.000,00 €** à l'article 20416 (Subvention versée à des Établissements rattachés)

Chapitre 21: Immobilisations corporelles : - **35.000,00 €** à l'article 21538 (Autres Réseaux)

Le remboursement par l'EPCI – Eau et Assainissement de la Commune de Boissettes s'échelonnera sur 5 ans.

Sur le Budget de l'Eau :

Dépenses

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : + **35.000,00 €** à l'article 2315 (Installations techniques, matériel et outillage)

Recettes

Chapitre 13 Subvention d'équipement : + **35.000,00 €** à l'article 1314 (Subvention transféra

Le remboursement au budget communal se fera sur 5 ans.

Autorisation donnant délégation de pouvoir et de signature à M. FLEURY, Trésorier Melun Val de Seine, de poursuivre les débiteurs par voie de saisie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. FLEURY, Trésorier Melun Val de Seine à poursuivre les débiteurs défaillants de la Commune de Boissettes par voie de saisie.

Désignation de 2 délégués et 1 suppléant pour définir avec le SIESM 77 les limites du territoire

Le Conseil Municipal a désigné MM. ANGLADE ET FOURNIER, délégués titulaires et M. LEGRAND, délégué suppléant pour représenter la Commune au SIESM 77.

Représentation des futurs délégués pour le Conseil Communautaire après les élections de mars 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que la représentation de la Commune de Boissettes s'établira à deux délégués sur un total de 68 délégués au prochain Conseil Communautaire.

Convention entre la CAMVS et la Commune relative aux infrastructures de montée en débit, Convention des écoles de musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer la convention relative aux infrastructures de montée en débit de la Commune de Boissettes avec la C.A.M.V.S.

Convention Ecoles de Musique

Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. FOURNIER, Mme DECHELLE, M. BARRAULT) autorise M. le Maire à signer la convention avec les écoles de musique MELUN, LE MEE-SUR-SEINE et VAUX LE PENIL pour la prise en charge par la Commune de la partie résiduelle de chaque personne utilisant ces conservatoires.

Question diverse :

Concessions funéraires : M. le Maire fait part aux membres de l'assemblée d'un courrier reçu en Mairie de M. MEHDI Patrick nous sollicitant pour l'acquisition d'une concession funéraire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'étudier au cas par cas les nouvelles demandes émanant de l'extérieur et de donner son accord à M. MEHDI Patrick pour l'achat d'une concession.

Prochain Conseil Municipal : 13 septembre 2013 à 20 heures.

le Maire

les Adjoints



les conseillers

M. F. Deh

